



Colmar

STENOGRAMME

28^{ème} Séance

du

21 novembre 2016



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, si vous le permettez, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Ce n'est pas coutume, je salue France 3 Alsace qui est avec nous ce soir aux côtés des journalistes locaux, ce qui va donner un éclat tout à fait particulier à notre séance du Conseil Municipal.

C'est quand même quelque chose d'extraordinaire. Nous avons France 3 et en même temps, nous sommes repris en direct par la télévision locale. C'est vraiment une séance exceptionnelle.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme DENEUVILLE, M. WAEHREN, Mme BENNAGHMOUCH, M. OUADI et Mme SANCHEZ donnent respectivement procuration à M. FRIEH, Mme BARDOTTO-GOMEZ, M. MEISTERMANN, Mme BRANDALISE et M. HILBERT. Sont annoncés avec un peu de retard M. DENECHAUD et Mme PELLETIER qui donne pouvoir en attendant à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine des adjoints est absente pour des raisons de maternité. En votre nom à tous, nous lui souhaitons un rapide rétablissement, tout en félicitant l'heureuse maman d'un petit garçon. La vice-benjamine se trouve être Cécile STRIEBIG-THEVENIN, accepterait-elle ? Oui. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation des procès-verbaux des séances des 10 et 17 octobre : font-ils appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je les sou mets à votre approbation : qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les procès-verbaux sont approuvés.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à vous faire toujours en rapport avec le contentieux avec l'ex-domaine viticole qui en son temps a fait parler les uns et les autres si on regarde un peu dans le rétroviseur. Comme vous le savez, la liquidation avait entraîné différents contentieux. Le 19 septembre, je vous ai indiqué que par arrêt du 24 juin, la Cour d'Appel de Colmar avait débouté la Cave de Turckheim de sa demande indemnitaire contre la Ville au titre des deux factures non réglées par la SARL. En parallèle de cette action indemnitaire, la société Vins d'Alsace Lorentz et le Crédit Agricole Alsace Vosges avaient introduit une autre action en responsabilité contre la Ville tendant cette fois-ci à lui faire supporter l'intégralité du passif de la société. Leur action avait été rejetée par le Tribunal de Grande Instance par un jugement du 29 septembre 2015. Aussi j'ai le plaisir de vous informer que la Cour d'Appel de Colmar vient de confirmer ce jugement par un arrêt du 26 octobre 2016. Les magistrats ont une nouvelle fois donné raison à la Ville de Colmar. Restent encore en instance deux autres contentieux, je vous tiendrai informés dès que les décisions judiciaires interviendront.

Cela étant dit, nous avons un rapport d'activités 2015 de Colmar Expo. Nous avons Mme la Présidente que nous saluons avec M. FRUH, directeur. Je lui donne la parole pour nous présenter le rapport d'exploitation de la société.

5. Rapport d'activités 2015 de Colmar Expo SA.

Voir rapport –

Mme la Présidente Colmar Expo SA, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente. Y a-t-il des questions ? Il semblerait que vous ayez été claire.

Mme ROTH : J'espère.

M. le Maire MEYER : En ce qui me concerne, je signale juste l'adaptation par rapport à mon observation de l'année dernière quant à l'énumération des mises à disposition à la Ville. Vous avez rappelé ce qui est en rapport avec la Ville et vous n'en avez pas rajouté d'autres. Au moins, c'est cadré et clair.

Mme ROTH : Nous souhaitons que cela soit clair et qu'il n'y ait plus de discussions.

M. le Maire MEYER : Par ailleurs, concernant la taxe foncière bâtie, c'est sans incidence puisque vous aviez provisionné avant l'heure.

Mme ROTH : Nous avons provisionné en 2014.

M. le Maire MEYER : C'était donc déjà une dépense en 2014 qui ne s'est pas cumulée sur 2015.

Mme ROTH : Non.

M. le Maire MEYER : Autant que je me souviene.

Mme ROTH : Absolument. En 2014, nous avons un résultat très important. Du fait des 330 000 euros, nous avons un résultat identique cette année.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de question. Mme la Présidente, nous vous remercions avec M. FRUH pour votre présence et vos explications. Nous souhaitons que les activités du Parc Expo continuent à se développer dans la diversification comme nous avons pu le relever pour l'année passée.

Mme ROTH : Nous avons beaucoup d'idées à ce sujet, M. le Maire. Nous vous en parlerons le moment venu. Merci.

M. le Maire MEYER : Généralement, il faut mettre les idées en pratique.

Mme ROTH : Nous y comptons bien. Merci.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Je donne la parole à M. FRIEH pour le point 6.

6. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

8. Rapport 2016 de développement durable de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Comme chaque année depuis 2010, vous êtes obligé de présenter un rapport de développement durable avant le débat d'orientation budgétaire. Malheureusement, comme chaque année, mon intervention ressemblera aux précédentes.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, c'est cela la constance.

M. HILBERT : Tout à fait. C'est la réactivité au non-changement. Je reprends dans mon intervention quelques passages d'une publication d'avril 2016 du Commissariat Général au Développement Durable qui s'appelle « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable », c'est dire si c'est sérieux. Le législateur n'a pas imposé la présentation du rapport de développement durable avant le débat d'orientation budgétaire pour rien. Ce rapport se doit de souligner des points d'amélioration, de poser des questions, d'ouvrir des perspectives et d'être de ce fait prospectif. Il devrait être source de débats et une aide à l'élaboration du projet de budget. Cependant, au niveau national, peu de rapports présentent une analyse permettant d'appréhender comment la situation a évolué ou pourrait évoluer. De nombreuses collectivités produisent des éléments d'information sur ce qu'elles ont réalisé. Il y a peu de prise de recul au regard des enjeux locaux et des enjeux globaux sur ce qui a été mis en œuvre. L'enjeu est de rendre compte des interactions et des interdépendances de l'activité de la collectivité territoriale et bien d'éviter la seule analyse sectorielle par finalité. Le rapport de la situation en matière de

développement durable est nécessairement construit en s'appuyant sur la connaissance des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire et des enjeux qui en découlent. La hiérarchisation et la précision des objectifs à atteindre ainsi que les orientations stratégiques conduisent à mettre en perspective le cheminement de la collectivité vers un développement durable. Ce mode opératoire est à rapprocher de la notion d'amélioration de la situation contenue dans l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement. Le législateur a souhaité que le rapport de développement durable soit prioritairement au service des élus. Qu'il interpelle les élus sur la relation entre budget et développement durable. Il conviendrait également de préciser le rôle du rapport dans le processus d'élaboration et d'adoption du budget. Dans quelles mesures ces conclusions visent-elles à lancer un débat, à accompagner les prises de décision, à dialoguer en vue d'améliorer les politiques publiques et mieux y intégrer le développement durable, à associer en interne ou en externe, à consulter, à disposer année après année d'un baromètre de la situation en matière de développement durable et de son évolution ?

Bref, le rapport du développement durable que vous nous proposez est assez loin de ces recommandations. Je ne vous jette pas la pierre, car de nombreuses collectivités éprouvent des difficultés à réaliser ce type de documents. Elles sont prises dans des fonctionnements politiques archaïques où l'on préfère asséner que l'on est le meilleur plutôt que de se poser des questions.

De plus, il y a une juxtaposition dans le rapport entre les actions portées par la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et parfois des associations. Cette volonté d'en rajouter, afin de faire important, nuit aussi à la clarté du propos. Donc, comme le rapport ne pose aucune question sur l'avenir et ne fait que rarement le bilan des actions, je vais le faire, du moins pour quelques points.

Mon propos n'est pas de tout rejeter en bloc, je salue d'ailleurs la plupart des vignettes qui ont été choisies dans le PowerPoint, je salue l'adhésion au dispositif OKTAVE même si je pense que le rythme de réalisation est beaucoup trop faible par rapport aux enjeux. Je salue aussi la politique des déchets et la collecte des biodéchets en porte-à-porte même si je trouve que le remplacement de l'incinérateur prend beaucoup trop de temps. Je salue l'objectif d'aller vers le zéro phyto même si je trouve que la surface des espaces verts est en recul à Colmar. Je salue la participation de la Ville aux Journées Citoyennes même si je pense qu'il y a eu un déficit d'information et de mobilisation des Colmariens.

Par contre, je tique un peu lorsque vous présentez le parc de véhicules comme propre grâce aux voitures électriques. Peut-être sont-elles alimentées en électricité par des panneaux photovoltaïques ? Car si elles sont branchées sur le secteur, l'électricité consommée n'est pas très propre, car nucléaire. Le développement durable n'est pas que la lutte contre le réchauffement climatique, c'est aussi éviter les pollutions et celle des déchets nucléaires est la pire qui soit.

De la même manière, je ne comprends toujours pas le rapport entre la vidéosurveillance et le développement durable. Il est évidemment important de lutter contre les incivilités et cela fait partie d'une des cinq finalités de ce dernier, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, mais pour que la lutte des incivilités relève du développement durable, il aurait peut-être fallu poser la question au Conseil des Sages, au CESEC ou encore aux Conseils de quartier. Peut-être que des idées d'action auraient vu collectivement le jour et auraient renforcé les liens sociaux et les responsabilités de chacun.

Dans un autre domaine, vous vous félicitez à juste titre de la lutte contre les fuites d'eau du réseau public. Or, cette eau transportée au domicile de chaque Colmarien n'a pas très bon goût. Nombreux sont nos concitoyens à boire de l'eau en bouteille, beaucoup plus chère et beaucoup plus polluante que celle du robinet. Aussi, je vous fais une proposition, comme vous aimez subventionner les achats de vos administrés, faites-le pour des filtres à eau.

Vous mettez également en avant la politique d'aménagements cyclables. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de données sur l'évolution des différentes parts modales et donc sur le succès de votre politique. Dans ce domaine également, une nouvelle mesure pourrait entrer dans le cadre du développement durable. Insistez auprès du Gouvernement avec d'autres collectivités du Club des villes cyclables dont nous sommes membres pour mettre en place l'indemnité kilométrique vélo pour les salariés de la Ville.

Je pourrais continuer, mais je préfère m'arrêter là, peut-être y aura-t-il un débat tout de suite, merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Sur ce rapport, j'ai d'abord une remarque sur la forme quant au projet porté par Colmar Agglomération, le projet Wazzaj. Si ce projet peut améliorer les conditions de vie et endiguer les problèmes de migration économique au Burkina Faso, il est abusif de dire qu'il lutte contre l'obscurantisme sous prétexte qu'il apporte l'électricité.

Mais je veux plutôt en venir au fond et sur la protection de la nature en ville. Sur le fond, j'ai des questions liées au projet de PLU de la Ville de Colmar. En effet, jeudi soir, le 17 novembre à 17 heures, à la clôture de l'enquête publique relative à ce PLU, 24 observations étaient recensées sur le site dédié à recevoir les observations dématérialisées des Colmariens. Sur 24 observations, cinq d'entre elles, soit une observation sur cinq, on va dire 20 %, portaient – ou portent toujours, je suppose, mais elles ne sont plus visibles sur le site –, sur la protection de notre patrimoine naturel. Cela souligne bien à quel point la question de la protection de notre environnement est primordial.

Sur ces cinq observations, deux portent sur l'urbanisation du quartier maraîcher où disent-elles, il n'est pas prévu de terrain de jeux pour les enfants, de parc ou d'allée verte. Ce sont des questions. Comment pouvez-vous garantir l'amélioration de la situation en matière de développement durable si la démarche qualité sur notre environnement et notre patrimoine naturel ne s'accompagne pas de la protection de la nature déjà existante ?

Trois autres observations font part d'inquiétudes quant aux conséquences de l'inscription d'une zone réservée sur les bords de la Lauch pour ouvrir un passage piétonnier. Cette crainte motivée par l'éventuel déboisement qui éliminerait entre autres des arbres remarquables et entre autres arbres, un séquoia centenaire, s'accompagne d'étonnement, car la zone concernée par ce projet était annotée, je cite, « espace boisé remarquable à préserver » dans le précédent PLU. Deuxième question : pouvez-vous nous rassurer quant à la sauvegarde de cet espace boisé remarquable ? Sinon, comment expliquez-vous ce changement d'inscription de cette zone qui de « à préserver » passerait en zone réservée pour un passage piétonnier. Ce changement m'apparaît en totale contradiction avec les objectifs de l'Agenda 21 de la Ville de Colmar. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres intervenants ? Ce n'est pas le cas. Si, Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Merci, M. le Maire, bonsoir. Bonsoir mes chers collègues. Je voulais juste vous poser une question sur la thermographie. La dernière réalisation date de 2009. Est-il prévu une remise à jour ?

M. le Maire MEYER : Réponses en deux temps. D'abord, les observations en rapport avec l'enquête en cours pour l'instauration du PLU, M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mme VALENTIN, mes chers collègues, nous ne sommes pas ce soir dans la discussion sur le PLU. Comme vous l'avez dit, l'enquête vient de se terminer vendredi dernier. Nous aurons l'occasion de voir les différentes remarques, d'en discuter en commission et cela reviendra au Conseil Municipal du mois de février ou du mois de mars de l'an prochain.

N'empêche, vous faites un petit peu de la fiction quand vous tenez des propos concernant l'urbanisation du quartier maraîcher. D'abord, vous l'avez bien compris puisque cela a été dit lors du débat sur l'arrêt du PLU, le PLU disait clairement que nous ne souhaitons pas urbaniser au-delà de la voie ferrée ce qui est quand même une avancée très forte. Nous sommes à quelques mètres seulement du quartier maraîcher dont vous parlez. Là-bas, cela restera une zone parfaitement naturelle où l'on pourra se promener. À Colmar, la nature est un choix que nous avons fait de ne pas du tout urbaniser tout ce qui se situe au sud de la voie ferrée. Ce point a d'ailleurs été relevé avec satisfaction par l'ensemble des associations de protection de la nature qui, puisqu'elles sont considérées comme étant des personnes publiques associées, ont émis un avis plutôt très favorable sur le PLU, notamment en matière de protection naturelle, de protection des résurgences et de consommation foncière. En effet, le PLU contient des chiffres de consommation foncière en nette diminution par rapport à ce qui existait dans le précédent document. Vous voyez, nous parlons de développement durable, nous sommes en plein dedans et nous nous y inscrivons parfaitement.

S'agissant des aires de jeux, des points sont clairement traités dans le PLU, notamment lorsqu'il s'agit de créer et d'autoriser des permis de construire pour des immeubles supérieurs à 20 logements. Il y a une obligation inscrite

dans le PLU faite à celui qui bâti l'immeuble, au promoteur, à l'aménageur, de réaliser une aire de jeux. Quand il s'agit de projets privés, il n'y a pas de raison que le public paie, donc chaque création supérieure à 20 logements implique obligatoirement la création d'une aire de jeux.

En ce qui concerne l'emplacement réservé, nous aurons l'occasion d'en reparler. De toute façon, toute construction le long de la Lauch est interdite, il ne peut pas y en avoir, elle est inconstructible. Il s'agit d'une protection totale et absolue des abords de la Lauch.

M. le Maire MEYER : Bien, dans un deuxième temps, M. l'Adjoint FRIEH pour les autres observations qui ont été présentées.

M. l'Adj. FRIEH : Merci, M. le Maire. D'abord, en réponse aux observations de M. HILBERT, je voudrais le remercier pour la modération de son intervention, elle n'est pas essentiellement critique, elle est surtout de l'ordre des suggestions. Nous essayons d'année en année d'en tenir compte et d'améliorer la présentation de notre rapport.

Je rappelle cependant que ce qu'a émis le Commissariat à l'Environnement pour les rapports de développement durable ne sont que des recommandations. Nous ne nous y inscrivons pas totalement parce que nous avons fait un autre choix. Nous avons fait le choix de décrire quelles sont nos actions. Il faut le dire, ces actions sont – particulièrement dans le domaine de l'Agenda 21 – suivies de près. Si nous joignons au rapport le compte rendu du bilan de l'Agenda 21, c'est bien pour montrer au détail près, au centime d'euro près, que nous suivons la mise en œuvre de ces actions tout au long de l'année.

Un mot sur les éléments de budget. Vous en trouvez justement dans plusieurs de ces rubriques concernant les 70 actions de l'Agenda 21. C'est vrai qu'elles ne sont pas totalisées. C'est vrai qu'elles ne sont pas prises en compte telles quelles dans le cadre de l'élaboration du budget, mais c'est aussi un choix qui correspond au fait que nous considérons – et c'est ainsi que cela fonctionne d'ailleurs en réalité – que le développement durable est quelque chose de transversal pris en compte dans les différents domaines du budget et non pas totalisé à part pour créer une rubrique à part développement durable. Il est vrai que nous pourrions éventuellement totaliser les choses, mais ce serait extrêmement difficile. Je prendrais juste l'exemple de la distribution des packs d'économie d'énergie qui se déroule avec 7 partenaires et qui est répartie sur plusieurs années. Si, pour chacun des partenaires et pour chacune des distributions des packs d'économie d'économie, nous devons faire le total annuel pour faire une rubrique à part dans le budget, cela me paraît un petit peu compliqué, je préfère l'esprit qui affiche délibérément que c'est un domaine transversal, je préfère que nous procédions de la sorte.

Pour ce qui concerne le goût de l'eau, c'est une question de goût. Nous le vivons ici, quand elle est un peu chaude, elle a un goût un peu prononcé. Quand elle est fraîche, elle est extrêmement agréable à boire.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire à ce sujet, sauf encore une fois, et je le fais peut-être un peu lourdement, vous remercier de l'esprit positif dans lequel vous intervenez.

S'agissant de Mme VALENTIN pour le PLU, il a été répondu à son questionnement.

Concernant Mme ANGLARET-BRICKERT, je précise que dans le rapport du développement durable, il est bien précisé que dans un premier temps, la thermographie aérienne avait été réalisée sur Colmar et sur un certain nombre de communes volontaires de l'agglomération et qu'une deuxième campagne a eu lieu l'hiver dernier et qui couvrait une quarantaine de communes volontaires du Grand Pays de Colmar. Une réactualisation de cette thermographie a donc eu lieu. Je rappelle qu'elle est consultable sur le site de Colmar Agglomération. Chaque particulier peut voir si sa maison perd beaucoup d'énergie par la toiture ou pas et engager ensuite toutes les démarches et procédures pour un bilan énergétique de son foyer.

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas d'autre demande de parole. Pour les 24 observations dans le registre de consultation, je dirais « 24 seulement » en rapport avec le développement durable, cela traduit la qualité du document mis en consultation. Avis personnel.

Je vous propose de laisser pour le moment le rapport suivant en attendant l'arrivée de Mme Corinne LEPAGE pour le reprendre dans un deuxième temps.

Je vous invite à prendre le point 10 présenté par M. FRIEH.

10. Attributions de subventions : seconde tranche de programmation 2016 du Contrat de ville 2015/2020 – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2016/2017 – Subventions de fonctionnement aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg pour le prêt et la numérisation de trois manuscrits.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Avenant au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier Bel Air-Florimont.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Une question par rapport aux points rajoutés et pour lesquels j'avais déjà demandé des éléments il y a quelques conseils municipaux de cela, quand nous avons déjà commencé à parler de la restructuration du quartier Bel Air-Florimont, c'était sur la localisation des relogements. Nous savons tous que ceux qui ont habité dans le quartier Bel Air-Florimont ont développé des liens particuliers et que beaucoup de familles auraient, malgré l'état de vétusté des immeubles, souhaité y rester. En fait, c'est simplement pour que la relocalisation de ces familles se passe le plus souvent à Colmar et ne soit pas forcément étendue à l'ensemble du territoire de la CAC parce que les liens familiaux, amicaux seront plus difficiles à reconstruire. Merci.

M. le Maire MEYER : Je pense que Pôle Habitat a pris toutes les précautions, beaucoup de précautions même, pour gérer ces questions en douceur. On ne peut pas démolir et démolir sans pouvoir proposer un relogement aux intéressés. Souvent, dans le relogement, on fait une proposition, deux propositions, voire trois. Je pense donc pouvoir affirmer que personne n'est expulsé de Colmar si ce n'est pas la volonté de la famille intéressée puisque nous cherchons à satisfaire tout le monde. Pour la plus grande partie, cela se situe dans le périmètre urbain de la Ville de Colmar. Pour d'autres locataires qui ne sont pas gênés pour aller à l'extérieur, il n'y a aucune difficulté. Je pense pouvoir dire que cela se passe, pas seulement bien, mais très bien en favorisant le consensus dans le relogement des familles concernées. Vous faites bien de poser la question, sinon on passe à côté de l'essentiel puisqu'on ne voit dans ce rapport qu'un petit aspect des choses pour quelque 1 268 000 euros. Mais je rappelle que cette opération tourne globalement vers 25 millions d'euros, résultat de la négociation conduite avec l'État, la Région, Pôle Habitat et la Ville de Colmar concernant tout un train de démolitions et de reconstructions. C'est un projet énorme, 25 millions d'euros sur 5 ans, de 2015 à 2020. Nous sommes dans le calendrier pour respecter cet engagement. Il faut aussi dire que nous avons eu une chance extraordinaire de pouvoir négocier avec l'ANRU à crédits déconcentrés. Une aide de quelque 5 millions d'euros, ce qui a provoqué l'effet boule de neige auprès des autres partenaires pour arriver aux 25 millions d'euros. Nous avons plutôt de l'avance par rapport au calendrier prévu. Dans la mesure où j'ai pu en reparler à M. le Préfet il y a quelques jours, les choses se dessinent plutôt bien. Ce point donne l'occasion de faire un tour d'horizon global, non seulement sur les démolitions et les reconstructions. Mais le point central porte également sur le regroupement de certains équipements publics où le Préfet doit obtenir l'accord de l'autorité de contrôle au niveau national. Les choses se passent plutôt bien d'une façon générale.

M. HILBERT.

M. HILBERT : C'est un dossier très intéressant. Vous dites que les choses se passent bien, que nous sommes en avance, etc., mais il y a quand même un petit souci. On parle de l'extension de l'École Brant qui accueille actuellement dans des préfabriqués des élèves qui posent un peu problème. La destruction de Bel Air qui touche à sa fin a duré quasiment des années, n'aurait-il pas été possible d'anticiper l'extension de l'École Brant pour accueillir dans de meilleures conditions les élèves partis des Hortensias ?

M. le Maire MEYER : Cela était quasi impossible dans la mesure où à l'intérieur d'un délai de cinq ans, on ne peut pas anticiper par la reconstruction du groupe scolaire puisque le feu vert du Ministre de l'Enseignement est nécessaire. Vous parlez de locaux provisoires. J'invite les uns et les autres à aller voir comment cela se passe. L'hébergement proposé dépasse très certainement en confort et en qualité ce que pratiquent la plupart des autres communes. Oui, ce sont des locaux provisoires, mais avec un confort exceptionnel. On ne peut pas satisfaire tous les parents. Au départ, une vingtaine de parents n'était pas d'accord, il en reste 3, 4, aujourd'hui. Mais nous essayons de gérer du mieux possible. D'ailleurs, les choses se passent plutôt bien en ce moment en fonction du retour d'échos que nous en avons.

Pas d'autre question ? Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Subventions pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Très rapidement. Une fois de plus, ce rapport nous montre que les aides accordées, comme le dispositif dans sa globalité, restent très modestes. Il a suffi de lire dans la presse les récentes tribulations de l'entrepreneur qui voulait installer un Starbucks à Colmar et sa recherche de local pour montrer que finalement, ce genre de dispositif n'est pas suffisant et qu'il a manqué peut-être en face un véritable partenaire institutionnel. Vous avez fait le choix à Colmar de ne pas utiliser la préemption commerciale, c'est votre stratégie. Sauf pour le Match, mais pas pour le commerce de centre-ville. Par contre, nous ne savons pas vraiment où en est la proposition d'avoir un animateur du commerce cofinancé Ville/commerçants. Il manque peut-être un plan du commerce du centre-ville parce que si le PLU a donné de grandes orientations pour les implantations de commerce à venir dans la zone Nord, pour le centre-ville, c'est encore un petit peu pauvre. Nous savons pertinemment qu'animer un commerce de centre-ville signifie y faire venir des locomotives. Il y a bien sûr la célèbre marque à la pomme, mais un Starbucks aide bien aussi. Il est

dommage que notre collectivité se cantonne uniquement à ce genre d'aides. C'est bien qu'elles existent, mais il est dommage de s'y cantonner parce que le centre-ville en souffre.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : M. ERNST, je crois que vous voyez les choses d'un peu loin de Colmar aujourd'hui, c'est pourquoi vous les voyez d'une manière un peu partielle. Vous citez Starbucks, la Ville n'a pas à entrer là-dedans. Il se trouve que je connais extrêmement bien l'investisseur que j'ai eu à diverses reprises au téléphone sur le sujet. Évidemment, nous aurions bien voulu qu'ils s'implantent, ils auraient bien voulu s'implanter aussi. Ils avaient un local en vue. Le propriétaire du local et l'investisseur ne sont pas tombés d'accord pour une question qui nous échappe totalement, peut-être de loyer ou de pas-de-porte. C'est une relation entre deux personnes privées dans laquelle la Mairie n'a pas et ne peut pas s'immiscer. Par conséquent, un désaccord a eu lieu entre le propriétaire et le futur investisseur, le projet ne se fait pas pour l'instant à Colmar. Ce n'est pas la Mairie qui peut intervenir dans ce genre de dossier sinon on remet en cause et en question le droit de propriété et on rentre dans un régime totalement différent. Je ne crois pas qu'autour de la table, certains d'entre nous et même vous souhaiteraient ce genre de choses.

Ensuite, vous parlez du PLU et du commerce du centre-ville. Rien à voir, je suis désolé, le centre-ville est en secteur sauvegardé et échappe totalement au PLU. Le PLU ne s'intéresse donc pas au commerce du centre-ville, non pas parce que cela ne l'intéresse pas, mais parce que le périmètre du secteur sauvegardé ne concerne pas le PLU. Aucune mesure n'est prise. N'empêche que nous avons des réflexions, n'empêche que nous travaillons sur le sujet. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Vous ne pouvez pas faire dire au PLU des choses qu'il n'a pas juridiquement la possibilité de dire ni de faire.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Je parlais du PLU qui donnait les grandes orientations pour l'implantation des commerces dans la zone commerciale, mais ce qui manque peut-être en complément de cette stratégie clairement définie pour le Nord de la Ville et de l'Agglomération, c'est une stratégie pour le centre-ville. À l'heure actuelle, je n'en vois pas. Après, vous pouvez toujours dire que la Ville ne souhaite pas faire entrer dans une espèce de totalitarisme par rapport aux locaux commerciaux. La question des locaux commerciaux est très présente depuis des années et des années. Cela a été un sujet de la campagne municipale précédente où tout le monde s'accordait à dire qu'il y avait un problème. Finalement, nous n'avons toujours pas de solution. La réponse que j'aimerais avoir aujourd'hui, c'est quid de l'animateur du commerce et si un plan de sauvegarde et pourquoi pas de développement du commerce du centre-ville sera véritablement mis en place parce qu'il souffre à l'heure actuelle.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Le commerce du centre-ville à Colmar souffre parce que le contexte général est difficile, principalement dans les villes moyennes. Il y a 30 ans, il y avait plus de deux millions de commerçants en

France, il en reste encore 750 000 aujourd'hui et la pente s'est accentuée ces cinq dernières années et va s'accroître dans les cinq prochaines années dans toute la France. Colmar n'est pas une île, ce qu'il se passe ailleurs se passe aussi ici. N'empêche que si vous regardez le taux de vacance qui permet de voir l'attractivité d'un centre-ville, il est nettement inférieur à Colmar par rapport à la moyenne nationale. Ce n'est pas nous qui le disons, mais l'étude récemment réalisée par la Chambre de Commerce. Il existe bien sûr des difficultés et un contexte notamment liés à la montée en puissance des achats sur Internet, le contexte n'est donc pas facile, mais encore faut-il préciser aussi que les villes moyennes sont celles qui souffrent le plus, sauf – et tous les analystes s'accordent pour le dire – les villes moyennes qui ont fait à la fois un effort de renouvellement de leur patrimoine comme c'est le cas à Colmar, sauf les villes moyennes qui ont un apport de touristes comme c'est le cas à Colmar. La situation de toutes les autres villes moyennes est dramatique, notamment en termes de vacance et d'attractivité des centres villes. Même si la situation n'est pas évidente, nous ne sommes pas dans celle-ci à Colmar. Il n'empêche que nous y réfléchissons et que nous y travaillons. Nous reviendrons vers vous pour vous faire part d'un plan très clair dans l'intérêt de l'ensemble du centre-ville et des Colmariens.

M. le Maire MEYER : J'anticipe même parce que s'il y a des locaux commerciaux vacants, il y a toujours des raisons. Les raisons sont en rapport avec le positionnement des propriétaires. Soit le loyer est trop cher, soit un pas-de-porte est demandé en même temps ce qui provoque le désintérêt de celles et ceux qui souhaitent ouvrir un commerce. Vous savez fort bien que nous avons la même situation un certain temps avec les logements vacants. Lors du budget primitif pour l'année 2017, je vais proposer à l'assemblée d'instaurer la taxe sur les locaux commerciaux vacants pour pousser les propriétaires à remettre sur le marché lesdits locaux vacants. C'est la première étape que je vais vous proposer et qui, je pense, va être efficace puisque je suis en rapport d'une façon régulière avec des propriétaires que je ne sens pas bouger. À travers cette décision, je pense que nous allons accélérer la machine pour sensibiliser les uns et les autres.

M. ERNST : C'est une très bonne proposition, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas habitude d'entendre ce type de propos de votre part...

M. ERNST : Quand cela va dans le bon sens, il faut aussi le signaler.

M. le Maire MEYER : Je l'ai pris ainsi.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je sais que Maître Corinne LEPAGE, députée européenne et ancienne Ministre de l'Environnement vient d'arriver.

Nous saluons Corinne LEPAGE, députée européenne.

Mme Corinne LEPAGE : Ancienne.

M. le Maire MEYER : Et ancienne Ministre de l'Environnement.

Mme Corinne LEPAGE : Cela fait beaucoup d'ancien.

M. le Maire MEYER : C'est signe de sagesse. Nous sommes très honorés de pouvoir vous saluer au Conseil Municipal de Colmar. En ce qui me concerne, je vais présenter le point 9 relatif à la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité.

9. Motion pour l'adoption par le Conseil Municipal de Colmar de la « Déclaration universelle des droits de l'Humanité ».

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Je pense qu'il est beaucoup plus sage de lever momentanément la séance pour vous donner la parole et vous expliquer sur le sujet. Je lève la séance pour permettre à Mme Corinne LEPAGE de s'expliquer sur ces propositions.

Mme Corinne LEPAGE : Merci, M. le Maire. Christian HUGLO et moi-même sommes très honorés et très heureux d'être parmi vous ce soir pour vous présenter cette Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité qui a déjà été votée par la Ville de Strasbourg au mois de novembre 2015, par la Ville de Paris, Anne Hidalgo l'a signée, puis une délibération a eu lieu en septembre 2016 et revenant de Marrakech, j'ai le plaisir de vous dire que le premier État de la planète a signé cette Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité. Il est très important que les villes se mobilisent parce qu'à travers elles, ce sont les citoyens de la planète.

Il s'agit de quelque chose d'assez simple en définitive. C'est un constat et des conséquences. Le constat est simple, nous n'avons pas choisi les uns et les autres de naître à l'époque à laquelle nous sommes nés, mais force est de constater que nous avons à gérer quelque chose qui est totalement nouveau, totalement inédit. Certes, toutes les générations ont eu à gérer des guerres, des crises et beaucoup de choses, mais nous sommes la première qui a à gérer un défi qui met en péril l'existence même à terme de l'Humanité. Comme je vous le disais il y a un instant, j'étais à Marrakech pendant 8 jours à la COP22 qui malheureusement n'a pas abouti sur grand-chose, soyons honnêtes, si ce n'est une très forte mobilisation de la société civile. Par contre, les constats sur l'accélération du dérèglement climatique sont franchement extrêmement inquiétants. Ces jours-ci, le Pôle avait 20 degrés de plus que la moyenne habituelle. Beaucoup de climato-sceptiques se sont appuyés sur le fait que pendant une vingtaine d'années, on a vu un palier d'augmentation de la température en moyenne sur la planète de 0,8 degré, en disant que ce n'est pas bien grave et que cela ne bouge pas. Ce n'est pas de chance pour nous puisque nous sommes entre 1,2 et 1,3 degré en l'espace de 3 ou 4 ans. Le phénomène s'accélère vraiment avec des conséquences redoutables dans certains pays pour la vie des individus, mais aussi en termes géostratégique et géopolitique parce que derrière cela, ce

sont des personnes qui ne peuvent plus vivre là où elles habitaient et donc, des migrations absolument colossales qui se préparent.

Nous sommes donc une génération confrontée à un mot simple : la responsabilité. Nous sommes responsables de ce que nous faisons. La question est de savoir comment une telle responsabilité peut s'exprimer. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dont je rappelle que nous, Français, avons l'honneur de l'avoir portée en 1948 à l'Assemblée Générale des Nations-Unies, fixe des droits individuels absolument fondamentaux. Nous le savons et dans les pays dictatoriaux, chacun sait l'importance que peuvent avoir ces droits pour les individus qui sont poursuivis, qui sont en difficultés pour les minorités. Sauf que, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme travaille à une échelle individuelle. Le problème qui nous est posé est un problème de nature collective. Nous avons des droits collectifs, mais surtout des devoirs collectifs. C'est ce que nous avons essayé d'écrire de manière extrêmement simple en partant de 4 principes :

- la responsabilité ;
- l'équité entre les générations ;
- essayer de préserver l'espèce humaine : on peut être transhumanistes, mais ce n'était pas notre option de départ, ou favorables au clonage indéfini des humains, mais ce n'était pas non plus l'hypothèse de départ ;
- la dignité humaine qui se traduit par la satisfaction des besoins fondamentaux.

Partant de là, il existe 6 droits et 6 devoirs extrêmement simples qui touchent aux biens collectifs, à l'eau, à l'accès à l'alimentation, à la gestion du climat, à la gestion du progrès technologique et en contrepartie, les devoirs qui vont avec.

Juridiquement, c'est un texte faible, c'est ce que l'on appelle du droit mou, c'est-à-dire que ce n'est pas du droit contraignant, mais de manière croissante, on se rend compte que le droit mou peut être invoqué devant les tribunaux et qu'il l'est de plus en plus. Actuellement, c'est quelque chose qui est un peu encourageant dans les perspectives internationales pas forcément très agréables que nous vivons actuellement. Il y a dans le monde toute une série de procès menés même par des enfants aux États-Unis au Massachusetts, où des enfants ont mis en cause l'État pour n'avoir pas pris les mesures qu'il fallait pour assurer la vie de ces enfants devenus des adultes quelques années plus tard. L'action a été admise au niveau de l'État, elle est maintenant devant la Cour Fédérale du Massachusetts. À peu près la même chose a été jugée aux Pays-Bas, au Pérou et aux Philippines. Dans le monde, un mouvement de citoyens, d'individus comme vous et moi, demande tout simplement à ce que le nécessaire soit fait pour que leurs enfants et petits-enfants puissent être assurés de vivre de manière relativement paisible et digne dans le monde qui vient. C'est à cela que répond cette déclaration qui est à la fois quelque chose de fort et quelque chose de modeste. C'est fort par ce que cela contient, c'est modeste par l'implication que cela peut avoir, mais je crois que c'est quelque chose d'absolument essentiel pour que nous puissions partager ce que nous avons

en commun. Nous sommes dans un monde où tout ce qui sépare les individus est aujourd'hui exacerbé, que ce soient les questions de religion, de race, de sexe dans certains pays, partout. Il y a une chose que nous partageons tous, nous sommes des Terriens et nous sommes des humains. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes en ce qui concerne le climat, la disparition de la biodiversité, les problèmes de pollution chimique qu'il peut y avoir. Nous sommes logés à la même enseigne sur tous ces sujets.

Il est très important que les villes s'emparent de ce sujet. C'est pourquoi je suis très heureuse, M. le Maire, que vous ayez accepté d'être la 3^e ville, mais la première de votre catégorie si je puis dire, à vous engager dans cette voie parce que c'est ainsi que nous allons toucher les individus. À Marrakech, j'ai rencontré des maires de villes de pays du Sud qui vont également s'engager dans cette voie. Un sommet des maires francophones a eu lieu à Beyrouth fin septembre au cours duquel la Déclaration Universelle a été proposée par les maire de Strasbourg et de Paris aux différents maires présents pour qu'eux-mêmes l'acceptent dans leurs différentes communautés.

Je terminerai en disant que pour que les choses soient encore plus visibles et vivantes, nous avons pris l'initiative d'en faire un petit livre avec une édition qui a accepté de jouer le jeu. Je suis très heureuse d'offrir à la Ville de Colmar l'ouvrage sous ces deux versions, dont une belle version avec la présentation de chaque article, un dessin et quelques textes choisis par Jean-Louis SERVAN-SCHREIBER – il faut rendre à César ce qui est à César. Nous y avons cité des auteurs extrêmement variés, que ce soient les Droits de la Terre Mère, la déclaration de Jacques CHIRAC au Sommet de la Terre ou bien la Déclaration du Millénaire. Il y a toute une série de textes. Et puis, ce petit bouquin est le même en petit, destiné plutôt aux jeunes et aux enfants parce qu'il est très ludique, pour leur expliquer de manière simple ce que sont les droits et les devoirs de l'Humanité. Je suis très heureuse, M. le Maire, de pouvoir remettre ces deux ouvrages à vous-même et à tout le Conseil Municipal. Voilà ce que je voulais vous dire.

Si vous avez des questions, je suis bien sûr là pour y répondre. Je souligne simplement notre émotion à Christian et à moi d'être là ce soir parce que mon mari est un Alsacien de cœur, a fait ses études à Strasbourg, a très souvent défendu les Alsaciens dans des affaires de pollution, il est donc particulièrement heureux d'être là à vos côtés ce soir.(applaudissements)

M. le Maire MEYER : Merci, chère consœur. Nous nous sommes fréquentés il y a très longtemps, nous étions sur le même banc. Là, j'étais sur votre côté gauche, vous occupiez le dernier siège des ministres et moi, le premier des parlementaires. Nous étions donc voisins. Mais j'ai toujours pu apprécier votre ténacité, surtout aussi votre conviction chaque fois que nous parlions environnement, développement durable et précautions à prendre. Je suis très heureux que vous ayez pu présenter et expliquer cette déclaration. Elle est à disposition pour répondre aux questions susceptibles d'être posées, raison pour laquelle j'ai suspendu la séance du Conseil Municipal pour permettre un échange efficace entre les conseillers municipaux et Mme LEPAGE. Le débat est ouvert.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Bonsoir, Mme LEPAGE. Je suis très heureux que vous ayez été invitée ce soir pour l'adoption de cette charte et des droits de l'Humanité par la Ville de Colmar. J'espère que de nombreux pays la signeront et plus encore, l'appliqueront. Sur ce point, je ne suis pas naïf, vous l'avez dit tout à l'heure, je pense que cela prendra beaucoup de temps, car à mes yeux, cette charte remet en cause beaucoup de choses. Dites-moi si je me trompe, cela va bien au-delà du réchauffement climatique dont vous avez parlé.

La prise en compte des différentes générations nous responsabilise dans le temps et notamment, l'article 3 qui demande à mettre en œuvre pour prévenir toutes les conséquences transgénérationnelles graves ou irréversibles, j'interprète cet article comme une condamnation, entre autres, de l'énergie nucléaire qui consiste à léguer à une infinité ou presque de générations futures des déchets extrêmement dangereux.

Cela s'applique également à l'article 4 qui instaure un principe de non-discrimination à raison de l'appartenance à une génération, et exige que les activités ou mesures entreprises par les générations présentes n'aient pas pour effet de provoquer ou de poursuivre une réduction excessive des ressources et des choix pour les générations futures. Cela veut-il dire que nous ne devons plus consommer autant de pétrole dont on connaît toutes les conséquences de sa combustion ? Par conséquent, cela veut dire qu'il faut des alternatives à la voiture et donc aux routes qui leur sont dédiées.

L'article 9 sur le droit à la paix et l'article 13 sur la prévention et la protection des réfugiés climatiques raisonnent fortement dans l'actualité. Veulent-ils dire que nous devons accueillir ou en tout cas, participer à l'accueil des migrants qui fuient la guerre, la sécheresse ou la montée des eaux ?

Les exemples d'application des articles de la charte seraient innombrables et concernent tous les sujets pour lesquels nous sommes nombreux, mais pas majoritaires à nous battre.

Cette déclaration est un petit réconfort dans une actualité qui fait peur. Alors, même si elle ne devait pas être appliquée tout de suite, je répète que je suis très heureux que la Ville de Colmar et nous, soyons à vos côtés pour la promouvoir.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre demande de parole ? Ce n'est pas le cas.

Mme LEPAGE.

Mme Corinne LEPAGE : C'est une déclaration, ce n'est pas une convention contraignante. Par voie de conséquence, cela signifie qu'elle affirme des principes qui ont leur importance. Comme lorsque nos prédécesseurs ont écrit la Déclaration des Droits de l'Homme en 1789 en retenant leur plume. Il est absolument passionnant pour des juristes, mais même pour des non-juristes, de lire les débats de l'Assemblée Nationale lorsqu'elle a discuté de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 où ils ont

beaucoup discuté du point de savoir s'il fallait proclamer, s'il fallait édicter, s'il fallait reconnaître des droits parce que cela posait la question de savoir s'ils étaient préalables à toute constitution ou s'ils ne l'étaient pas. Autrement dit, si l'on se situait dans un système de droit naturel ou pas. Je prends cet exemple pour dire que lorsqu'ils ont écrit l'article 1 « *les hommes naissent libres et égaux en droit* », je ne pense pas qu'ils imaginaient toutes les applications jurisprudentielles qui pourraient en être faites au bout de 2 ou 3 siècles.

Je veux dire par là que nous avons écrit un texte très simple qui peut faire l'objet de multiples interprétations. Il n'oblige directement pas. Il ne dit pas : « Il est interdit d'utiliser à terme le pétrole ou d'utiliser la voiture ». Il ne dit pas de telles choses, il donne une direction. Dans notre esprit – nous les rédacteurs de cette déclaration, parce que je ne l'ai pas écrite seule, je vous rassure –, c'était de mettre sur le papier ce qui paraissait nécessaire pour parvenir au but que nous nous fixions et qui étaient les 4 principes initiaux. Ensuite, les textes qui viendront, nos générations et celles qui viendront derrière diront comment il faut l'appliquer. C'est un sujet que l'on retrouve aussi dans la Convention Climat, dans la Convention Biodiversité et dans beaucoup de textes, dont certains sont plus contraignants que ne le sera cette déclaration. Au moins, c'est un socle sur lequel nous pourrions nous mettre d'accord pour savoir la direction dans laquelle il faut aller et ce qui est raisonnable.

Là où vous avez bien sûr raison, c'est qu'elle va très au-delà du climat, mais je l'avais dit tout à l'heure. Nous avons parlé des réfugiés, pas pour dire qu'il fallait les accueillir, mais vous savez, les mots ont un sens et croyez-moi, ceux-là ont été pesés au trébuchet. S'agissant des réfugiés climatiques, nous avons écrit dans l'article 13 : « *Prévenir autant que possible les déplacements de personnes liés à des facteurs environnementaux et à défaut, secourir les personnes concernées et les protéger* ». Protéger implique qu'il faudra un statut des réfugiés environnementaux. Nous n'y couperons pas. Au Sommet des consciences de Fès qui a précédé la Conférence de Marrakech dont on n'a pas du tout parlé en France, mais qui était un peu la reprise de ce qui avait été fait à Paris en juillet 2015 lors d'une conférence des consciences où étaient réunis les religieux de toutes les religions, des personnalités morales reconnues, etc., j'ai entendu quelque chose à laquelle je n'avais pas pensé, qui me paraît très important et que je vous livre. Une personne des petites îles dont on sait qu'elles vont disparaître nous a expliqué que leur problème est plus que le fait de devoir partir et d'aller s'établir ailleurs, c'était le fait de voir disparaître ce qui faisait leur tradition et leur civilisation. Lorsque vous êtes un réfugié de quelque pays que ce soit, vous pouvez avoir l'espoir de retourner dans votre pays et que ce qui fait vos racines et votre histoire va être localement conservé par les personnes qui y seront. Les réfugiés climatiques qui vont devoir partir parce qu'ils n'auront plus de territoire perdent en même temps toute leur culture, toute leur histoire, toutes leurs traditions et probablement à terme, leur langue. Je pense que c'est quelque chose de très lourd en termes de responsabilité historique. C'est très différent des réfugiés économiques ou même politiques que nous pouvons connaître. C'est bien autre chose. À terme, il faudra un statut des réfugiés

climatiques. Le sujet n'est pas du tout tabou puisqu'il en a été question à Marrakech, sauf que l'on va bien sûr mettre 25 ans pour arriver à faire quelque chose.

Dernier point, je ne suis pas si pessimiste sur le fait que ce texte mette 25 ans à sortir. J'ai oublié de vous dire qu'il a été transmis à l'ONU en avril 2016, a été examiné par le *Legal committee* à l'ONU qui n'a trouvé aucune difficulté juridique et par voie de conséquence, il pourrait être adopté par l'Assemblée Générale des Nations-Unies à condition que des Etats poussent. C'est pourquoi je travaille à la fois sur la société civile et auprès des Etats pour trouver des supports afin que ce texte avance. Nous l'avons rédigé *a minima*, de telle manière qu'il n'y ait pas de difficulté juridique majeure ou de blocage politique majeur à l'adoption d'un tel texte. Pour être tout à fait honnête, nous n'avons pas pensé en le rédigeant qu'il y aurait un Monsieur TRUMP à la tête des États-Unis, ce qui peut effectivement changer quelque peu la donne, mais l'unanimité n'est pas requise aux Nations-Unies pour adopter un texte de cet ordre. Cela ne passe pas par le Conseil de sécurité, mais par l'Assemblée générale. Pour le reste, très franchement, cela paraît tellement évident, tout ce qui était très difficile, nous l'avons fait sauter. Par exemple, nous n'avons pas reconnu une personnalité morale à la Nature ou à l'Humanité qui posait le problème de savoir quelle entité pourrait les représenter. Nous n'avons pas proposé que soit créé un tribunal pénal international de l'environnement, ce qui est une chose dont on discute beaucoup aujourd'hui. Il n'en est pas question. Nous avons fait sauter tous les sujets qui fâchaient vraiment et qui pouvaient être un obstacle de manière à ce que le texte soit vraiment acceptable. Le fait que le premier État qui l'ait signé soit un État du Sud, les Comores, un tout petit Etat, mais qui présente à mes yeux un immense avantage d'appartenir aux petites îles, à l'Organisation de l'Unité Africaine et à la Ligue Arabe, est extrêmement intéressant pour pousser la déclaration. Ce choix peut paraître curieux parce que ce n'est pas l'Etat le plus démocratique de la planète, mais c'est intéressant qu'il l'ait signé. Voilà, M. le Maire, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas être trop longue auprès de votre Conseil Municipal. Je serai vraiment extrêmement heureuse que vous acceptiez d'adopter cette déclaration.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Mme la Ministre, je ne mets absolument pas en doute votre volonté de nous donner un texte qui puisse avoir de réels effets à l'avenir sur l'évolution de l'Humanité. En revanche, vous avez partiellement répondu à la question, mais quand on voit aujourd'hui la difficulté que l'on a à faire respecter les Droits de l'Homme, la Convention des Droits de l'Homme et du Citoyen ou encore la Convention des Droits de l'Enfant qui s'accompagnent pourtant de mesures contraignantes et qui définissent des droits individuels, donc que des individus peuvent faire valoir devant les tribunaux, je me demande si nous ne sommes pas juste dans la symbolique parce que des individus vont devant les tribunaux avec plus ou moins de succès, même le TPI a subi beaucoup de revers. Quelle valeur auront des droits de l'Humanité qui se présentent donc comme une nouvelle génération de droits qui transcendent

ceux de la personne ? Vous avez dit vous-même que vous avez décidé que la Terre ne sera pas une entité qui pourra aller devant la justice, mais qui sera cette entité et devant quelle entité pourra-t-on agir s'il y a constatation du fait que les générations futures ont subi des dégâts ou des torts causés par les générations passées ? Qui aura la possibilité de faire quoi que ce soit dans ce domaine ?

Mme Corinne LEPAGE : Votre question est tout à fait justifiée, Madame, et je vais essayer d'y répondre. Je suis tout à fait consciente que ce n'est qu'une première étape. Vous parlez de la Convention des Droits de l'Enfant, avant elle, vous avez eu une Déclaration des Droits de l'Enfant, puis on a attendu 20 ou 25 ans pour avoir une Convention des Droits de l'Enfant. Je ne le verrai pas, mais je suis convaincue que dans 20 ou 30 ans, on aura une convention avec des textes contraignants sur les principes de cette déclaration. Ce sera peut-être écrit différemment, le sujet n'est pas là, mais ce sera indispensable compte tenu des enjeux vers lesquels nous allons.

Sans attendre 25 ans, j'observerai 2 choses. La première est qu'il est vrai qu'il est très difficile de faire appliquer un certain nombre de textes, mais j'ajouterais, heureusement qu'ils existent parce que s'ils n'existaient pas, la question de les faire appliquer et de mettre en cause ceux qui ne veulent pas les appliquer ne se poserait même pas. L'avantage d'une déclaration de ce genre est précisément de pouvoir permettre de poser les questions devant les juridictions. Je faisais référence à des procès en cours. Une décision très intéressante a été rendue par une juridiction des Pays-Bas qui s'appelle Urgenda. Sans que la déclaration n'existe encore, cette décision reconnaît le droit à une simple association d'obtenir de la part de l'État néerlandais des mesures beaucoup plus concrètes précisément pour lutter contre le changement climatique parce que la totalité des personnes est en cause. Pour répondre à votre question, n'importe qui pourrait agir. Aux États-Unis, une douzaine de pré-ados de 12 à 15 ans du Massachusetts ont saisi une juridiction en disant « vous allez nous empêcher de vivre ». C'est donc le problème de l'équité intergénérationnelle qui est directement opposée et qui a été reconnue valable par la juridiction américaine. Nous sommes sur quelque chose qui est en train de se transformer. Ce texte n'est pas dans le marbre. S'il est voté par les Nations-Unies, peut-être aura-t-il des modifications et sans doute en aura-t-il, mais il me paraît essentiel qu'il constitue un socle sur la base duquel des tas de personnes dans le monde vont pouvoir agir dans le sens qui est celui de notre responsabilité commune. Après, on fera mieux, c'est une première étape. Ce n'est que cela.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : Mme la Ministre, M. le Maire, chers collègues. Ce n'est pas une question. J'ai envie de partager un sentiment. Il y a des moments forts dans la vie d'un élu, j'ai le sentiment de vivre un moment fort où l'élu peut servir à quelque chose. On nous dénie parfois de cette possibilité dans la société actuelle. Je voulais donc dire que je suis fier et content de faire partie d'une assemblée qui est parmi les premières à soutenir ce texte auquel je souhaite bonne chance.

Mme Corinne LEPAGE : Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

M. le Maire MEYER : Cela pourrait presque être ma conclusion.

Nous sommes toujours hors séance publique. Corinne LEPAGE a signalé la présence de son mari, Christian HUGLO. Elle a eu raison de dire qu'il connaît fort bien l'Alsace. Je rappelle son combat qui l'a conduit pas loin d'ici lorsqu'il fallait préserver le Lindenkuppel. Heureusement, le résultat acquis nous a permis de transformer ce site et de le valoriser puisqu'après le projet de décharge, le Lindenkuppel est devenu un lieu de forage qui nous permet de prélever dans la nappe phréatique, dans ce périmètre protégé, quelque 9 millions de m³ d'eau pouvant desservir non seulement l'agglomération colmarienne, mais en plus une trentaine d'autres communes. Si ce site de Lindenkuppel avait été transformé en décharge, nous n'aurions plus cette possibilité. Je parle sous le contrôle du Président de la Colmarienne des Eaux en même temps, puisque c'est pour nous une chance exceptionnelle de valoriser ce site de cette façon.

Il n'y a plus de question. La séance publique reprend.

Je sou mets le texte au vote. J'ai senti la présence d'un accord unanime autour de la table, cela nous arrive également. Qui est d'avis d'adopter cette Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La déclaration est approuvée à l'unanimité.

Mme Corinne LEPAGE : Merci beaucoup. C'est très émouvant pour moi aussi d'être là. (applaudissements)

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous pouvons donc reprendre la séance là où nous l'avions arrêtée avec le point 14.

14. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention de gré à gré entre ARS Télécom et la Ville de Colmar pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la vidéoprotection dans l'espace public urbain de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. Nous ne voterons pas ce rapport. Vous connaissez le positionnement de notre groupe par rapport à la vidéoprotection, il n'a pas changé. Surtout, avec ce rapport, nous dénonçons un problème de méthode qui pourrait même aller jusqu'à l'annulation de ce rapport s'il passe devant le contrôle de légalité de la Préfecture. Vous avez fait le choix de nouvelles installations, c'est votre choix, cofinancées par l'État. Vous l'avez expliqué, la règle veut qu'on attende d'avoir eu la notification de subvention pour pouvoir débiter les travaux. Or, nous attendons toujours cette notification et les travaux ont commencé. Tout travail mérite salaire, c'est vrai, mais dans les faits, ces travaux n'auraient pas dû débiter. On se retrouve donc avec une Municipalité qui fait un petit peu du passage en force en mettant en œuvre un certain nombre de choses, qui lance des travaux et qui attend finalement que l'État ou la Préfecture donne une caution à travers le versement de la subvention alors que la règle veut qu'on aurait dû attendre cette notification. Il y a donc un vrai problème de méthode. Je ne sais pas ce qu'en dira le contrôle de légalité de la Préfecture, c'est lui le juge, mais en tout état de cause, pour la position par rapport à la vidéosurveillance et à la question de méthode, nous ne voterons pas. Merci.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Quand vous parlez de travaux, il est clairement indiqué dans le rapport soumis au vote que l'assistant à maîtrise d'ouvrage travaille avec nous sur le plan technique, mais également sur le plan administratif. Vous vous doutez bien qu'avant les travaux proprement dits d'installation des caméras qui n'ont pas été faits puisqu'ils sont subordonnés au versement de la subvention de l'État, tout un travail administratif a été fait, un travail immatériel. C'est d'ailleurs défini dans le rapport. Avant d'installer les caméras, il faut des études techniques, il faut une assistance à consultation, il faut la réalisation de ce dossier qui fait l'objet d'une autorisation auprès des services concernés et ensuite du versement de subvention. Ce ne sont pas des travaux de génie civil qui ont été réalisés, ils n'ont pas encore été faits, ils sont en attente, mais ce sont des travaux immatériels de réflexion indispensables. C'est ce qui a été fait par la société qui a donc engagé des frais et du personnel. Il est donc normal que nous devancions ces éléments et qu'elle soit payée à hauteur des prestations déjà effectuées et qui ne peuvent pas s'effectuer au dernier moment. C'est tout.

M. le Maire MEYER : Nous avons enregistré les observations de M. ERNST disant qu'ils ne vont pas voter le rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter dans la mesure où vous ne votez pas le rapport ?

M. ERNST : Dans ce cas, la question qui se pose est de savoir si ces travaux immatériels sont compris dans le périmètre de la subvention que va nous accorder l'État.

M. le Maire MEYER : Non.

M. ERNST : Le problème est là. La subvention de l'État ne s'adresse-t-elle qu'au matériel que nous allons payer et à l'installation qui en sera faite *stricto sensu* ? Ou le travail immatériel qui est également dedans est-il compris dans le périmètre de la subvention ? Dans ce cas, on a souci.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Les travaux immatériels ne sont pas compris dans le périmètre du versement de la subvention.

M. ERNST : De toute façon, c'est la Préfecture qui jugera.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Ce qui devrait vous rassurer.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez donc plus de problème.

M. ERNST : La vidéoprotection quand même.

M. le Maire MEYER : C'est autre chose.

M. ERNST : C'est la même chose.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : C'est un choix politique de notre part de protéger les Colmariens et les Colmariennes.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions et deux oppositions.

16. Adoption de l'avenant aux contrats de plan Etat-Région (CPER) Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine signé le 26 avril 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Ce rapport est déjà passé en Conseil communautaire la semaine dernière. Je répète ce que j'y ai déjà dit. Le problème au niveau de la circulation pour la Ville de Colmar est un problème de mobilité pendulaire des personnes qui habitent en périphérie et qui viennent travailler à Colmar. Les entrées de ville sont bouchées aux heures de pointe de bureau. À mon sens, la difficulté de circulation n'est pas une question de transit ou de traversées Ouest/Est ou Est/Ouest, mais bien un problème d'étoile qui revient et qui se dirige vers le centre le matin et qui repart vers la périphérie le soir. Je trouve que c'est beaucoup d'argent pour cette étude pour des travaux qui coûteront encore beaucoup plus cher et dont on n'est absolument pas sûrs qu'ils se feront parce qu'il faudra trouver des partenaires financiers pour les réaliser. Je suis encore vraiment désolé que dans ce CPER – alors que l'on voit dans le document que vous nous avez remis que beaucoup de secteurs, de territoires en ont profité, c'était d'ailleurs la demande européenne pour mettre en place des liaisons ferroviaires – que nous n'ayons pas su profiter de cette revoiture du CPER pour mettre sur les rails la liaison entre Colmar et Fribourg qui aurait apporté énormément de choses et aurait délesté une partie de la rue de la Semm et une partie de ces trajets pendulaires, mais aussi ouvert des perspectives d'emploi vers l'Allemagne pour les personnes qui ne sont pas motorisées et il y en a beaucoup à Colmar, notamment dans les quartiers défavorisés. C'est pour cette raison que je ne voterai pas ce rapport ce soir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Pour moi, il n'est pas question de ne pas voter ce rapport, mais on voit bien les petits ajustements liés à la Grande Région et aux contreparties aux sièges strasbourgeois qu'ont pu obtenir nos amis champenois. Je n'ai pas de problème particulier avec cela, cela peut se comprendre. Par contre, mon intervention allait dans le même sens, on parle de routes pour Colmar, mais s'agissant de la liaison ferroviaire Colmar/Fribourg, les études précisent que cela va de 60-70 millions d'euros à 100-120 millions d'euros selon les différents scénarios, on n'y est pas, n'y est toujours pas, même simplement sous forme de vœux, je compte sur vous, M. le Maire et sur la Municipalité pour faire avancer ce dossier qui n'avancera pas sans une impulsion très forte de la Ville de Colmar et de l'Agglomération. Ce n'est pas la Région qui le fera avancer, nous l'avons bien compris. Il faut vraiment un investissement des acteurs locaux, à commencer par la Ville et l'Agglomération.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je vais d'abord répondre sur ce dernier point, si vous le permettez, parce qu'il est hors sujet, mais je peux quand même en parler, j'étais conseiller régional lorsqu'on a évoqué un certain nombre de points concernant notamment la liaison Bollwiller/Guebwiller. J'avais dit que j'aurais préféré que la Région s'intéressât à la liaison Colmar/Fribourg. Un engagement a été pris par le Président RICHERT, il tient cet engagement dans le CPER. On ne peut pas lui reprocher. Du coup, cette liaison est priorisée, mais ce n'est pas le débat de ce soir.

En revanche, M. HILBERT, je ne suis pas du tout d'accord avec votre vision concernant le Barreau Sud. Nous considérons que ce Barreau Sud est indispensable pour Colmar parce que tout Colmar est aujourd'hui ceinturé par des contournements : le contournement Ouest et le contournement Est. Il manque cruellement ce contournement qui permet les liaisons Est/Ouest. Il suffit de prendre une carte, vous verrez bien le souci et il suffit de regarder les rues. Allez dire aux riverains de l'Avenue Clémenceau/Poincaré, aux rues qui sont parallèles, c'est-à-dire Rue de la Concorde ou Rue Aristide Briand, à l'Unterer Traenkweg qui sont engorgées le matin de véhicules qui ne font que transiter, qui passent par Colmar, mais qui ne s'y arrêtent pas et qui sont typiquement des véhicules qui auront intérêt à prendre le Barreau Sud lorsque celui-ci aura été créé, c'est donc une avancée. Nous parlions tout à l'heure de développement durable, cela va parfaitement dans ce sens. Il faut sortir les véhicules de la Ville qui passent par Colmar et qui n'ont pas de raison d'y passer pour désengorger les axes et mieux faire respirer les Colmariennes et les Colmariens qui sont sur ces axes engorgés. C'est l'objectif du Barreau Sud. Nous ne pouvons que nous réjouir que les études soient inscrites dans la procédure de revoyure du CPER.

M. le Maire MEYER : Vous poussez toujours à la consommation. Vous avez parlé, M. DENECHAUD, de 100-120 millions d'euros, j'ai entendu récemment que l'estimation tourne plutôt autour de 60-70 millions d'euros. Vous approuveriez le rapport, mais vous ne voteriez pas le budget.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

17. Convention de mécénat avec la Société VIALIS pour la 27^e édition du Salon du Livre de Colmar des 26 et 27 novembre 2016.

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Ajustement des crédits d'équipement pour l'opération d'extension et la rénovation du musée Unterlinden – Décision Modification n° 2.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Je vous trouve beaucoup plus modéré dans la présentation orale qui vient d'être faite du rapport que dans son contenu écrit, mais je vais commencer mon intervention.

Vous souvenez-vous, M. le Maire de cette séance du 28 mars 2014 ? Messianique, usant d'un vocabulaire qu'on attendait plus d'un religieux à sa chaire que d'un homme politique, vous remerciez alors les 27 % de Colmariens qui vous avaient porté à la mairie au premier tour de l'élection municipale. Vous souvenez-vous aussi, M. le Maire, des rapports sur lesquels nous avons à nous prononcer ce jour-là ? Pour mes collègues qui auraient oublié, je leur rappellerais juste quelques lignes du rapport n° 6 sur lequel, par une clairvoyance que vous devez juger inhabituelle ou alors en toute connaissance de cause, tous les collègues d'opposition avaient choisi de s'abstenir. Ce 28 mars 2014, vos collègues du groupe majoritaire vous ont délégué entre autres deux pouvoirs qui nous intéressent pour faire toute la lumière sur le rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Dans l'alinéa 4, vous avez été doté du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Vous souvenez-vous aussi, M. le Maire, qu'au surplus, les collègues du groupe majoritaire, vous ont doté, en vertu de l'article L2122-18 alinéa 1^{er} du Code Général des Collectivités, de la charge de l'administration ?

Si j'ai souhaité faire ce rappel utile auprès des collègues, du public, des Colmariens qui nous écoutent, nous regardent et nous liront, au regard aussi de l'histoire de notre collectivité, ce que nous laisserons à la postérité, c'est parce que vous semblez avoir oublié, M. le Maire, le temps de ce rapport quelles étaient vos responsabilités. Ce n'est pas tant l'argent supplémentaire qui va être versé aux prestataires engagés dans la rénovation du Musée Unterlinden qui nous chiffonne. Un chantier de cette taille, mené par des architectes de renom et avec une configuration particulière des lieux, de

l'environnement, entraîne toujours des dépenses exceptionnelles et pas forcément prévues, surtout quand on presse parfois les entreprises pour faire coller la fin des travaux à une inamovible date d'inauguration imposée par vos soins. Nous en sommes tous conscients. De même que nous sommes conscients de l'attractivité du musée et de son impact dans la vie économique de notre cité. Vous avez donc toujours pu compter sur les votes à l'unanimité pour tous les crédits destinés à la rénovation du Musée. Alors oui, je ne nierai pas l'importance des sommes que vous nous demandez de voter ce soir, 1,9 million d'euros, c'est une somme quand on est en période d'argent public rare. Heureusement, le Maire de Colmar, Gilbert MEYER a pu compter sur une aide inattendue du Président de l'Agglomération colmarienne, MEYER Gilbert, pour récupérer récemment 2 millions d'euros qui viennent à point nommé pour solder les factures restantes. Quelle belle clairvoyance de la part du Maire et du Président de l'Agglomération, à moins qu'il ne s'agisse d'un reversement en toute connaissance de cause.

Le véritable problème posé par ce rapport est celui des commentaires désobligeants à l'égard des fonctionnaires municipaux que vous jugez responsables, et en quels termes, de cette facture supplémentaire, en oubliant totalement que par les pouvoirs qui vous ont été conférés par le groupe majoritaire, vous êtes le seul responsable de cette situation. Puisque vous avez tous pouvoirs sur la signature et le suivi des marchés publics, puisque vous avez tous pouvoirs sur l'administration municipale, c'est donc votre propre responsabilité que vous engagez sur ce rapport et sur les dépenses supplémentaires qu'il nous demande de couvrir. Ce n'est pas la responsabilité des services qui suivent vos directives. Mais admettre que vous êtes faillible et que vous pouvez faire des erreurs de gestion des finances publiques irait à contre-courant de l'image que vous avez construite durant ces 21 dernières années, ce que vous ne pouvez évidemment accepter.

Lors des Commissions Réunies, je vous ai demandé de bien vouloir retirer les 3 paragraphes incriminés, à la fois sur le fond et la forme parce que justement, si vous estimez qu'il y a faute des services, en tant que responsable d'administration, vous disposez de contre-mesures, de l'avertissement au blâme en passant par la baisse de la notation des fonctionnaires, voire le Tribunal Administratif ou le licenciement pour faute lourde. Mais ces procédures qui relèvent de votre pouvoir sur l'administration doivent pouvoir s'appuyer sur des preuves tangibles et ont vocation à rester plus confidentielles au nom d'une certaine réserve attendue des fonctionnaires et des élus dans l'exercice de leur mandat. Adopter ce rapport tel quel, c'est livrer le prétendu coupable sur la place publique pour pallier vos propres manquements. Sans avoir à prouver ce que vous avancez, vous attendez, pour reprendre les métaphores religieuses qui vous étaient chères ce 28 mars 2014, qu'une opinion publique réduite au rôle de Pilate condamne Jésus pour amnistier Barabbas.

Nous ne pouvons évidemment pas voter ce rapport en l'état. Aussi, nous vous demandons une nouvelle fois de bien vouloir retirer les 3 paragraphes qui mettent en cause les fonctionnaires municipaux pour finalement

réserver des sanctions s'il y en a à un cadre plus privé, et ne pas les faire apparaître dans un document officiel de notre collectivité. Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, du haut de ma petite personne, permettez-moi de reposer la question suivante qui a été soulevée : pourquoi rejeter la faute sur les services et les hiérarchies ? M. le Maire, vous avez toujours eu la suffisance de nous rappeler qu'un chef est fait pour cheffer. À la lecture de ce rapport, on pourrait croire et avoir le sentiment et la faiblesse de croire que le guide suprême a perdu la main. Vous nous aviez habitués à plus de pragmatisme et de discernement.

Un constat : nous avons tous été menés par le bout du nez et cela dès le choix de retenir le Cabinet Herzog et de Meuron, choix qui imposait un dépassement du coût d'environ 6 millions d'euros de l'enveloppe financière dans laquelle devait s'inscrire le projet. L'architecte Jean-Paul PHILIPPON dénonce d'ailleurs en adressant au Président des jurés un courrier en ce sens, dénonçant une forme d'irrégularité. S'en suivent ensuite une série d'estimations et négociations qui nous amènent en décembre 2009 à voter un rapport soumis au Conseil Municipal pour un budget d'un montant de 24,5 millions d'euros TTC, Office de tourisme compris avec un début des travaux en janvier 2011 pour une réception prévue fin 2013. En 2016, le coût total du projet est de 36 323 000 euros TTC. En comparaison du montant des 24,5 millions d'euros TTC annoncé en 2009, la différence est de 11 millions d'euros, soit une augmentation globale de 50 %.

De plus, il semble que l'aménagement de l'Office de tourisme est en sus pour un montant de 735 833 euros HT, soit également une réalisation globale 2016 de 46 917 000 euros TTC pour des travaux pas encore totalement achevés. Alors qu'aucune concertation et consigne de vote n'a été donnée au sein de notre groupe, je m'abstiendrai de voter ce rapport, car je pense que cette dérive financière qui aurait pu être contenue, car la réduction annuelle des frais de fonctionnement des services, toujours plus, avec moins et plus vite, des délais impossibles à tenir avec des manifestations, événements coûteux et récurrents pour donner l'illusion que la maîtrise du chantier contribuait à mon avis à sa coûteuse réalisation. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, vous nous jouez une pièce en 3 actes, dont le titre s'intitule « Ajustement de crédits ».

Acte 1 : nous trouvons sur nos tables à 8 jours du Conseil de ce soir, un document nous annonçant une énorme rallonge pudiquement appelée « ajustement » destinée à boucler le financement des travaux du Musée Unterlinden. Près de 2 millions d'euros supplémentaires, c'est quasiment 10 fois plus que les frais que vous réclamez aux commerçants de la Ville au titre de la sécurité des marchés de Noël.

Acte 2 : je vais lire parce que les Colmariens ne savent peut-être pas ce qui était écrit dans ce rapport initial –, vous scotchiez vos services en disant : « *Il apparaît dès lors que le service et toute la hiérarchie de ressort ont bâclé à la*

va-vite l'analyse de ce dossier. Ce bricolage budgétaire est inadmissible ». Je continue, je ne lis pas tout : « Il s'agit ainsi au final d'un dysfonctionnement interne entraîné par une série de négligences qui n'ont pas de place dans la gestion maîtrisée d'un chantier. L'exécutif qui a découvert le quiproquo lors de la présentation du projet de DM n° 1 de 2016 par les services, s'est fait entendre avec des observations qui mettaient le doigt sur le manque de professionnalisme ». Je reviens à mon acte 2, vous présentez ce rapport que je viens de vous lire comme un quasi-déshonneur et vous visez ces services pour leur incurie. Vos services, pas vous et vous venez de découvrir le pot aux roses. Là, on s'approche carrément de la farce. Pour tous ceux qui ont eu des fonctions de dirigeant, l'exercice est surprenant de se défausser ainsi là où il est de mise habituellement de couvrir les collaborateurs et d'assumer en tant que chef. Si linge sale il y a à laver, autant le laver en famille. Vous, vous n'hésitez pas à salir l'honneur des autres comme si vous n'étiez plus l'ordonnateur budgétaire de la Ville de Colmar.

Acte 3 : mais pourquoi donc ces délais raccourcis pour annoncer cette rallonge ? Et surtout, pourquoi ce détournement des responsabilités ? Mais pour détourner l'attention, bien sûr, car vous n'avez posé là que des éléments secondaires destinés à jeter de la poudre aux yeux. L'essentiel est ailleurs, un tel dérapage n'a pas pu vous échapper quand on connaît le contrôle et la pression que vous mettez dans ce dossier et tous les autres. Il va quand même être très, très, très compliqué maintenant de faire croire que vous êtes un gestionnaire aussi exemplaire que ce que j'entends depuis que je suis assise là, c'est-à-dire un an et demi, où je l'entends quasiment à toutes les séances du Conseil Municipal.

Notre groupe laisse les Colmariens juges de la situation. Ils ont payé, paient et paieront longtemps encore pour la grande œuvre de votre mandature. J'espère qu'ils auront droit à une entrée gratuite par an, ne serait-ce que pour augmenter le nombre de visiteurs attendus et qui en plus, ne sont même pas au rendez-vous. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais moi aussi faire un petit rappel historique en rappelant la séance du Conseil Municipal du 24 février 2011 où vous aviez d'ores et déjà annoncé la date ou même peut-être avant, mais j'avais évoqué le fait que nous étions étonnés que deux ans et demi avant, on nous annonce précisément la date d'ouverture du Musée Unterlinden pour le 30 septembre 2013. Ce genre de prévisions est peut-être aussi un des facteurs de certains dépassements parce que sans doute, les entreprises ont-elles dû parfois mettre les bouchées doubles ou se contorsionner pour parvenir à vous satisfaire.

Concernant le fond du problème, vous vous attribuez généreusement et généralement tous les mérites des bonnes notations des agences ou des citations dans la presse qui saluent en réalité le travail réalisé par des équipes de fonctionnaires et des responsables sérieux au sein de la Mairie. Vous êtes par ailleurs le seul maître des finances. Ne prenez-vous pas systématiquement la parole à votre adjoint aux finances lorsqu'il s'agit de présenter le budget signifiant bien par-là aux yeux de toute la population

que vous en êtes le seul véritable artisan ? Ici, *a contrario*, vous ne vous reconnaissez aucune responsabilité dans les dépassements budgétaires mis à jour. Le terrible dépassement qui fait l'objet de ce rapport vient apporter la preuve de votre faillibilité. C'est cela que vous ne pouvez pas tolérer. Voilà en effet que votre savoir-faire est interrogé, cela a déjà été dit. Quant à votre savoir-être, si vous en aviez un tant soit peu, vous assumeriez votre responsabilité et ne vous permettriez pas des attaques aussi viles envers vos équipes. En effet, ce que vous dites sur les soi-disant manquements de vos services – je dis bien, soi-disant manquements de vos services – est extrêmement grave. Vous désignez des boucs émissaires et avez sans doute également prévu des mesures de rétorsion disciplinaires et économiques vis-à-vis de « lampistes ». Sachez, M. le Maire, que de telles mesures rajoutées à l'insulte publique seraient intolérables et que nous apporterons tout notre soutien à leur éventuelle contestation. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Je serai bref. La responsabilité du Maire a été évoquée. Effectivement, vous vous affirmez toujours comme un élu très présent, un maire très présent et quand tout se passe bien, vous êtes toujours là, et cela peut se comprendre, récupérer les lauriers de ce qui s'est bien passé. Effectivement, la responsabilité va dans les deux sens. Quand quelque chose ne se passe pas bien, les élus et le Maire – premier d'entre eux – sont là aussi pour assumer la responsabilité. Vous dites dans ce rapport – que ma collègue a cité – qu'une série de négligences n'ont pas de place dans la gestion maîtrisée d'un chantier. Je dirais que des termes tels que « *bâclé à la va-vite, bricolage budgétaire inadmissible* » et ce genre de choses n'ont pas leur place dans le rapport d'une délibération. M. le Maire, vous êtes juriste, vous connaissez en principe le langage juridique et vous savez que de tels termes n'ont pas leur place dans un document juridique tel que le rapport d'une délibération. Il en va notamment de l'image de la collectivité à l'extérieur. Ces documents sont publics. Comme cela a été dit auparavant, ce genre de choses doivent se régler en interne à la collectivité. Pour ces raisons, notre groupe dans son ensemble s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voterai le rapport puisque les travaux qui ont été réalisés pour le Musée Unterlinden et pour l'entrée de ville à cet endroit sont considérables et apportent un réel plus. Par contre, comme mes collègues de l'opposition, je suis choqué par ce paragraphe que je désapprouve totalement. Si des fonctionnaires ont commis des fautes ou des erreurs, vous pouvez prendre des sanctions internes en tant qu'employeur. Ce paragraphe n'a pas lieu d'être dans un rapport. Il me semble que par le passé, peut-être même récent, des erreurs ont déjà été commises et des fautes ont aussi été commises par des salariés et nous n'avons pas eu ce genre d'écrit dans les rapports qui les concernaient. *A contrario*, des fonctionnaires font excellemment bien leur travail et à aucun moment, vous ne les avez mis en exergue et ne les avez félicités par écrit dans un rapport. Il est vraiment incongru et choquant d'écrit ce genre de choses. Nous attendons tous vos explications.

M. le Maire MEYER : Mme BRANDALISE.

Mme BRANDALISE : Merci, M. le Maire. M. le Maire, mes chers collègues, en janvier dernier, un grand nombre d'entre nous étaient présents lors de l'inauguration du Musée Unterlinden. Tous, étions et sommes, je l'espère, ravis d'avoir un beau musée. Aujourd'hui, nous sommes mis malheureusement devant le fait accompli et sur ce point, s'agissant d'une affaire de gestion interne au sein de la majorité, le groupe des Républicains ne prendra pas part au vote.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Avant tout, je viens de rentrer ce matin, j'étais absent quelques jours. Si j'avais su, j'aurais préparé toute la journée un dossier complet sur ce sujet que j'ai suivi dès le premier jour. Je vais répondre à plusieurs personnes en même temps parce que ce que je viens d'entendre m'énerve. J'ai pris ce dossier à cœur depuis la première heure. Je l'ai visité plusieurs fois. Lorsqu'on dit des énormités comme je viens d'entendre ce soir, je suis obligé d'en prendre une part de responsabilité parce qu'en Commission d'Appel d'Offres avec l'une de nos oppositions présentes, avec mes collègues présents, je m'en suis effectivement pris personnellement à certains fonctionnaires municipaux. Vous l'apprenez ce soir, même le Maire l'apprend ce soir. À un certain moment, le travail a été totalement sous-estimé. Une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, l'architecte de la Ville de Colmar, j'ai même haussé la voix en lui disant : « *Écoutez, ce n'est pas possible, je suis titulaire de cette Commission d'Appel d'Offres depuis 1995, c'est la première fois que je vois des avenants, des avenants, des avenants parce que le travail n'a pas été maîtrisé de la façon qu'il aurait dû l'être* ». M. le Maire, excusez-moi de vous faire apprendre ce que je suis en train de vous dire ce soir parce que je ne voulais justement pas que les services en subissent les conséquences. Je ne voulais pas que le discernement qui n'a pas été fait correctement dans l'approche d'un dossier tellement compliqué puisse nuire. Malheureusement, il est vrai que ce soir, je vois ce dossier, mais il y a également autre chose. Il se trouve que je présidais également la Commission de Sécurité. Vous êtes devant des faits, quand vous avez le SDIS et qu'un lieutenant-colonel des pompiers vient vous dire que les normes ont changé et qu'il faut faire telle ou telle chose, que ce n'étaient pas les mêmes normes qu'au début du chantier. Un surcoût de 500 000 euros, mais c'est cela. Entre autres, M. ERNST, je vais vous dire la chose suivante : lorsque vous disiez qu'il fallait absolument maintenir les délais pour l'ouverture, ne trouvez-vous pas qu'il aurait été dommage de priver toute cette masse de touristes le mois de décembre des $\frac{3}{4}$ ou des $\frac{4}{5}$ du Musée qui étaient terminés et dont une partie restait à terminer ? Non, les délais étaient largement tenus. M. le Maire, je m'excuse vraiment parce que si j'avais su, j'aurais pu vous apporter tous les compléments nécessaires à ce dossier. Ce n'est pas juste, vous n'avez pas à être accusé parce qu'à ce stade, je me sens fautif de ne pas vous avoir mis au courant à l'époque du débordement qu'il y a eu. Je ne m'en prends pas au personnel municipal, au contraire, nous avons un excellent personnel municipal, mais il a failli sur ce dossier.

M. le Maire MEYER : Le Maire ne se sent pas accusé du tout. J'ai eu un flair extraordinaire de débattre de ce dossier d'une façon totalement séparée pour que tout le monde soit conscient de la façon dont se sont passées les choses. Je vous ai écouté attentivement. D'abord une précision sur le coût : les aménagements extérieurs n'étaient pas prévus au départ. Nous avons ainsi ajouté 7 millions d'euros et cela en toute conscience. Ce montant n'était pas prévu dans la programmation initiale. Ensuite, des travaux complémentaires que nous avons tous acceptés ont eu lieu, mais il se trouve que le différentiel s'élève pour moi à 1 930 000 euros par rapport à ce qui était prévu.

Alors, mise au point préalable : si le Maire décide de présenter un dossier technique, c'est qu'il assume la partie rédactionnelle. Quand il le faut, chacun doit assumer ses responsabilités et le Maire ne peut pas aller au-delà des crédits prévus au budget. Donc le Maire respecte scrupuleusement les crédits qui lui sont alloués. Ce n'est pas le Maire qui suit les différentes facturations. Il se trouve que j'ai découvert cette situation lorsqu'il s'agissait de voter le budget supplémentaire de l'année 2016. C'est là que le doigt a pu être mis sur ce décalage, d'où la rallonge qui n'était pas au départ de 1 930 000 euros, alors on m'a fait dire au mois de janvier lors de l'approbation du budget que les 2,5 millions d'euros étaient suffisants pour solder tous les comptes. Alors, comprenez que je n'étais plus d'accord dans la mesure où d'une part, je certifie au Conseil Municipal que les 2,5 millions d'euros sont suffisants et que d'autre part les services me relancent au mois d'octobre pour me demander 1,3 million d'euros supplémentaires dans un premier temps, plus 630 000 € en 2017. Comprenez que je ne peux plus être d'accord et là, le Maire respecte scrupuleusement la délégation qui est la sienne à hauteur des crédits qui sont ouverts. Par-là, je réponds aux observations concernant l'illégalité où le Maire serait responsable. Oui, le Maire est responsable pour respecter le budget. Oui, j'ai dû respecter le budget à hauteur de 2,5 millions d'euros et pas d'un euro supplémentaire. Les explications complémentaires données par M. RENIS sont la première réponse.

Cela étant dit, je suis d'autant plus sensible que je suis un ancien territorial. Je suis beaucoup plus sensible sur la question puisque je n'aurais jamais pu me permettre de revenir vers mon patron pour dire qu'il me faut 1,9 million d'euros de crédits supplémentaires alors qu'au mois de janvier les 2,5 millions d'euros, devaient pouvoir solder les comptes. Je n'ai pas pu accepter cela, d'où le rapport.

Alors, M. ERNST, vous êtes bien gentil. Mais dans votre domaine, avez-vous une expérience de la gestion publique ? Chaque fois que vous vous lancez dans de tels commentaires, généralement, votre plaidoyer est à côté des 4 principes budgétaires qui se doivent d'être respectés. Votre propos est toujours circonstanciel, avec la pratique d'une démagogie certaine. Vous provoquez toujours la sensation à travers vos affirmations. D'ailleurs, en ce qui vous concerne, je me rappelle la séance du Conseil Municipal du mois de juin, lorsque nous débattions sur le taux de réalisation, vous disiez : « Voilà, vous ne faites pas mieux que tous les autres puisque le Département a aussi un taux de réalisation de 90 % ». Je ne voulais pas vous répondre, avant

d'avoir vérifié. Il s'avère au final, que le taux de réalisation du Département de l'année 2015 n'était pas de 90 %, mais de 72 %.

M. ERNST : (intervention inaudible sans micro).

M. le Maire MEYER : Le taux de réalisation ne se conjugue jamais sur le fonctionnement, mais sur l'investissement. Ne vous dérobez pas devant vos affirmations. Vous avez l'expérience d'un attaché rattaché à un parti politique, mais vous n'avez aucune connaissance de la gestion publique. J'ajoute que la Ville de Colmar a autant investi que le Département à l'intérieur des 90 %. Pour le rapport que nous examinons, la faute est collective. Chacun croyait que l'autre collègue s'occupait de la question. Pour autant, je ne peux pas accepter cette façon de traiter un dossier, raison de ma réaction pour vous présenter d'une façon individuelle ce dossier.

J'ai derrière moi 20 années de carrière professionnelle. Je n'ai jamais eu à connaître un tel cas. Tout à l'heure, quelqu'un disait : « Un chef est là pour cheffer », oui, le Maire cheffe parce qu'il sait le faire et même si c'est l'Administration qui est concernée. Il cheffe aussi à ce titre.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec cinq abstentions et deux oppositions. Le Groupe des Républicains n'a pas souhaité prendre part au vote.

19. Subventions aux associations culturelles en 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'une subvention à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse en 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, je vais m'abstenir sur ce dossier parce que j'attends allégrement la réciprocité de la part de Mulhouse et de Strasbourg. Quand ils nous auront reversé à nous aussi 70 000 euros, je suis prête à leur en donner un bout. Merci.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Je vais peut-être apporter des informations supplémentaires sur ce point. Je tenais quand même à rappeler que l'Orchestre de Mulhouse assure la moitié des prestations à l'Opéra national

du Rhin conjointement avec l'Orchestre Symphonique de Strasbourg et que cet état de fait a commencé en 1992 avec 11 musiciens qui dépendaient de l'Opéra du Rhin et qui étaient salariés de l'Opéra National du Rhin. Il s'est opéré à ce moment-là un principe de vases communicants qui n'a pas entraîné de nouvelles dépenses, c'est-à-dire qu'une partie de la subvention a été enlevée à l'Opéra National du Rhin pour être reversée à l'Orchestre de Mulhouse. Cette subvention est devenue fléchée Orchestre Symphonique de Mulhouse au lieu d'aller en totalité à l'Opéra National du Rhin. La subvention totale versée par la Ville de Colmar est proportionnelle au nombre de prestations dont Colmar bénéficie, c'est-à-dire que Mulhouse et Strasbourg versent une subvention plus importante à l'Opéra National du Rhin parce qu'ils accueillent plus de spectacles.

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN !

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Pardon, je dois faire plus court, mais ce sujet me tient à cœur.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

21. Renouvellement du règlement intérieur du conservatoire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Renouvellement de la convention d'utilisation de la cour de l'école Jean-Jacques Rousseau par les élèves de l'école maïtrisienne.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Avenant n° 1 à la convention portant participation de la Ville de Colmar aux travaux de mise en conformité de la synagogue et la Maison Communautaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion et avec une abstention.

26. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire 2016/2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Recensement de la population 2017 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Convention de partenariat de la Ville de Colmar avec l'UGAP.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Versement de la subvention 2016 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Indemnités mensuelles de fonction des élus.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Je ne comprends pas la logique de cette décision. Alors que le Maire de Colmar, par ailleurs Président de Colmar Agglomération se vante toujours de tout l'argent qu'il laisse dans la poche du contribuable colmarien ou membre de Colmar Agglomération...

M. le Maire MEYER : Vous avez totalement raison.

Mme VALENTIN : Oui, mais ici, vous venez prendre dans la poche du contribuable les cotisations que la loi demande aux élus de payer sur leurs indemnités. J'ai parlé de vantardise, pas totalement de réalité non plus. Je trouve cette décision particulièrement injuste, voire révoltante. Injuste parce que personne nulle part ailleurs, dont on augmente par exemple la cotisation à la mutuelle ou les frais de scolarité ne voit son salaire ou sa bourse révisée pour que l'opération ne lui coûte rien. La loi relative à l'instauration du droit individuel à la formation et plus particulièrement son décret d'application précise très clairement que le nouveau fonds est à la charge des élus et qu'il est constitué pour faciliter la formation des élus *via* ce droit individuel à la formation. Elle indique aussi que cette cotisation doit être versée par tous les élus titulaires d'un mandat local. Je répète, elle est donc à la charge des élus. Vous avez trouvé une parade pour la transférer sur nos concitoyens en augmentant rétroactivement les indemnités des élus afin qu'il ne leur en coûte rien. Vous ne pouvez ignorer la défiance de la population à l'égard de ses élus, or elle ne peut que se trouver renforcée par une telle mesure.

Concernant la sécurité des marchés de Noël, il n'était pas question de demander à nos concitoyens de contribuer, mais dans le cas présent, vous n'hésitez pas à contourner la loi pour privilégier l'intérêt particulier d'une poignée d'élus à l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle je trouve que cette mesure est révoltante.

Je disais en préambule que je ne comprenais pas la logique de cette décision. En fait, si, je comprends très bien que vous défendez vos intérêts corporatistes et bien sûr, je voterai contre.

J'ai déjà tenu ces propos lors de la réunion de Colmar Agglomération, le 17 novembre, vous m'aviez répondu que vous aviez voté des montants d'indemnités inférieurs à ce qu'il vous serait permis de toucher. L'Adjoint qui vient de présenter le rapport vient de dire que cela reste dans l'enveloppe globale. Il n'empêche, vous parlez de sous, quand avec mon collègue, M. ERNST, nous parlons de principes. Cela n'a pas de prix.

Pour finir, nous vous demandons, M. ERNST et moi-même, de ne pas procéder à la revalorisation de nos indemnités d'élus municipaux, car nous tenons, en ce qui nous concerne, à respecter l'esprit de la loi et à payer ce qui nous appartient de payer. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Ma collègue a parlé de principes, j'aurais pu aussi en parler, mais je parlerai simplement concrètement d'enveloppe. Puisque l'on parle d'enveloppe globale, on n'a pas rappelé à combien elle s'élève, c'est une question de transparence. Je l'ai déjà dit à la Communauté d'Agglomération, quel est le coût global de cette mesure ? Il est peut-être infime ou important, mais pour pouvoir voter un rapport ou une délibération, il faut *a minima* savoir combien coûte la mesure à voter. C'est le minimum de la transparence vis-à-vis des élus et des Colmariens.

J'aurais également aimé pouvoir disposer d'un comparatif par rapport aux indemnités maximales tel que cela a été fait à la Communauté d'Agglomération. J'ai l'impression que l'on n'est pas de l'ordre de 60 %, en tout cas pour certaines indemnités.

M. le Maire MEYER : Pas d'autre demande de parole. Il n'y a aucune déviation dans la mesure où d'une part, les consommations votées par le Conseil Municipal se situent en-dessous des montants budgétés sur la base de la décision prise. D'autre part, une rétrocession est faite à partir des adjoints sur les conseillers délégués, ce qui veut dire que ces derniers n'entraînent pas d'indemnisation supplémentaire.

Nous savons également que tout coût de formation est toujours à la charge de l'employeur. Mais Mme VALENTIN, ces réponses vous furent déjà données au Conseil Communautaire dans la mesure où les montants répertoriés dans le rapport se situent en-dessous du maximum autorisé et cela vu d'une façon globale. Je ne suis pas du tout gêné de présenter ce rapport puisque nous respectons scrupuleusement les crédits inscrits par le Conseil Municipal à travers la décision prise en 2014 lors du renouvellement du Conseil Municipal avec les indemnités globales affectées à l'indemnisation des élus locaux. Je ne suis pas gêné du tout, nous respectons la

transparence et si nous mettons sur papier les différents montants, c'est que nous cherchons finalement à faire apparaître les réalités. M. DENECHAUD, 1 %, c'est 1 %, ce n'est pas 2 % ou 0,5 % puisqu'en fonction des dépenses, on parlait également d'un retranchement de 1 % pour payer les cotisations. Le montant reste le même.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : M. le Maire, vous dites que vous m'avez déjà répondu, je vous réponds également la même chose. Que vous ne soyez pas gêné ne m'étonne pas du tout, mais que vous prétendiez que cela reste dans une enveloppe, à partir du moment où vous revalorisez des indemnités, l'enveloppe augmente forcément. Ne dites pas n'importe quoi, merci.

M. le Maire MEYER : L'enveloppe n'a pas augmenté d'un euro par rapport aux critères retenus par le Conseil Municipal en mars 2014.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions et 5 abstentions.

M. le 1^{er} Adjoint !

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : On parle de transparence, il faut être transparent. Je suis embêté parce que j'ai envie de vous dire que le vote que vous exprimez me surprend. Il me surprend surtout par rapport à une personne qui n'est plus dans la salle, Mme KLINKERT, elle est partie, elle a peut-être autre chose à faire. Nous aussi, nous avons éventuellement autre chose à faire éventuellement, mais on reste quand même jusqu'au bout de la séance. Surtout, elle a donné procuration, donc elle a exprimé un vote, je peux donc dire ce que j'ai envie de dire. Vous parlez de transparence, M. DENECHAUD, oui, soyons transparents jusqu'au bout et pour tout le monde, car les élus municipaux que nous sommes ont des indemnités, un point c'est tout. Nous n'avons aucun avantage supplémentaire ni direct ni indirect et c'est très bien ainsi. Ce n'est pas le cas d'une personne qui est dans votre groupe et qui s'est pourtant abstenue. C'est là où je pointe une certaine part d'opportunisme et où je suis un peu surpris dans la mesure où en tant que vice-présidente du Conseil Départemental, c'est l'une des seules élues départementales à bénéficier en plus de son indemnité d'une voiture de fonction alors qu'elle habite à moins d'un kilomètre du siège du Département, laquelle voiture de fonction est scrupuleusement nettoyée tous les vendredis par des employés du Département, intérieurement et extérieurement. En outre, elle dispose d'autres avantages comme un téléphone, un ordinateur, ce n'est pas du tout...

M. ERNST : (intervention inaudible sans micro).

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Non, j'ai renoncé au téléphone du Département, justement par transparence, cher M. ERNST. Si on joue la transparence, il faut aller jusqu'au bout, mais il ne faut pas avoir un vote différent quand on est ici et avoir un comportement différent quand on est ailleurs, il faut tout dire. Je constate, chacun jugera comme il l'entend, mais les élus municipaux n'ont aucun autre point que les indemnités, ce qui n'est pas le cas de la collègue que je viens de citer. Je suis désolé de devoir en parler, mais vu l'intervention des uns et des autres et vu le vote, avoir cette

position vis-à-vis des personnes qui nous écoutent et qui nous lisent me paraissait utile.

M. le Maire MEYER : Le vote a été fait, il n'y a pas de commentaire.

(Réactions inaudibles dans la salle, sans micro)

M. le Maire MEYER : De quoi parlez-vous ? Le vote est fait, la discussion s'arrête là.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est pour tout le monde, sauf pour M. le 1^{er} Adjoint.

M. le Maire MEYER : Non, c'était en raison de l'abstention, nuance.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Ils n'avaient pas donné leur position, avant.

32. Projet de construction d'un parc de stationnement Gare/Bleylé.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. On parlait de délais de travaux précipités, etc., je ne conteste aucunement l'utilité de l'équipement, bien au contraire, mais qu'on ait commencé le 7 novembre, c'est-à-dire juste avant les marchés de Noël où il y a vraiment besoin de plus de capacité de stationnement dans la Ville, et notamment à proximité des hôtels qui se trouvent près de la gare et à proximité de la gare de toute façon. Il est un peu dommage de ne pas avoir simplement attendu deux mois et d'avoir commencé en janvier, mais il y a certainement une explication.

M. le Maire MEYER : On peut se tourner comme on veut, le nez est toujours devant. On démarre plus tard et le parking n'était pas ouvert au marché de Noël de l'année prochaine. De toute façon, on est neutralisé pour une période du marché de Noël.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

33. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

35. Remplacement de véhicules de service – programme 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Si l'on peut peut-être se réjouir de la qualité de ces véhicules qui peuvent réjouir M. FRIEH, je me pose une question. Dans la présentation du rapport de développement durable, on a insisté sur l'attention particulière portée au personnel en situation de handicap. Là, on nous dit qu'un véhicule ne pourra être acquis que s'il y a la subvention du FIPHFP. Alors, ce véhicule est-il vraiment nécessaire ? S'il est nécessaire pour faire travailler une personne en situation de handicap, la Ville de Colmar n'a-t-elle pas les moyens de l'acquérir si la subvention ne lui est pas accordée ? Je vous remercie.

M. l'Adj. SISSLER : Le véhicule demandé par le service de l'enseignement et de la solidarité servirait notamment à deux travailleurs sous statut handicapé en poste au sein du service. Il s'agit de deux concierges qui pourraient aussi davantage diversifier leur mission au sein de la Direction de l'Enseignement, de la Petite Enfance et de la Solidarité. C'est à ce titre que la subvention de 20 000 euros est demandée pour ces deux postes de travail. M. le Maire a attendu la confirmation de cette subvention pour acquérir le véhicule. C'est fait en fonction de l'utilité du service. Ce n'est pas fait n'importe comment.

M. le Maire MEYER : Sinon, nous aurions le droit aux mêmes observations que pour les caméras de la part de M. ERNST, si nous dépensions avant l'heure avant d'obtenir la subvention.

M. l'Adj. SISSLER : C'est pour bien systématiser la chose.

Mme VALENTIN : Je reprécise ma question. Évidemment, vous attendez de savoir si cette subvention sera versée et évidemment, l'achat sera fait en fonction. Enfin, sera financé en fonction. Ce que je veux savoir, c'est si vous ferez quand même l'achat.

M. le Maire MEYER : Non, nous ne ferons pas l'achat si nous n'avons pas la subvention.

Mme VALENTIN : Voilà, merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Voilà, c'est clair et transparent. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

36. Travaux d'espaces verts – programmation 2017.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Colmar Agglomération pour les exercices 2009 et suivants.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Il a déjà été présenté au Conseil Communautaire. Il n'y a pas de demande de parole.

C'était le dernier point. Je crois que M. ERNST a demandé la parole sous le point « divers ».

Point « Divers »

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Effectivement, j'avais une question concernant directement la gestion des deniers publics colmariens puisque depuis quelques jours – maintenant c'est un petit peu caduc – un nouvel exemplaire de la Lettre du Maire est arrivé dans les boîtes aux lettres colmariennes. Lettre dans laquelle vous expliquez le fonctionnement des

primaires de la droite et du centre ainsi que votre soutien à la candidature de François FILLON. La méthode de distribution à quelques jours de l'élection et le contenu clairement politique du document rappellent un autre exemplaire que vous aviez fait distribuer à quelques jours du référendum sur la fusion des départements alsaciens. En 2011, pas moi, mais notre groupe politique avait constaté que cette dépense électorale, impression et distribution, avait été supportée par l'argent des contribuables colmariens alors qu'elle était clairement partisane et aurait dû être supportée par vous seul ou votre parti politique *a minima*. Nous vous en avons fait la remarque et avons reçu à l'époque une fin de non-recevoir.

Dans un souci de transparence de la gestion des deniers publics des Colmariens, pourriez-vous nous indiquer, M. le Maire, le coût de l'impression et de distribution du dernier exemplaire de votre Lettre du Maire et si cette dépense sera prise en charge par le budget de la Ville, le vôtre propre ou les frais de campagne du candidat que vous appelez à soutenir ? Merci pour votre réponse.

M. le Maire MEYER : Pour une fois, je devrais presque vous remercier d'avoir posé la question. Deux questions sont posées : le coût et la distribution. S'agissant du coût de l'impression, la Ville de Colmar permet aux administrés de demander l'impression ou la duplication de documents. À ce titre, elle a établi une tarification en rapport avec les duplications demandées. Ces tarifs ont été arrêtés le 3 mai 2005. Le coût de la duplication que vous évoquez s'élève à 1 604 euros. La facturation a été établie et le coût acquitté par des tiers parmi lesquels je figurais pour 340 euros. Le chèque de remboursement a été fait le 3 novembre 2016.

Quant à la distribution du document, elle n'a absolument rien à voir avec les services municipaux puisqu'aucun ne fut impliqué.

M. ERNST : Parfait. Cela a un coût quand même, mais l'important est qu'il n'a pas été assuré par les fonctionnaires municipaux.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Pourquoi ne l'ai-je pas eu ?

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, merci pour votre présence. Et on vous invite pour le petit verre.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 35